

Réf :

- *BOENJS spécial n° 5 du 31 octobre 2024*
- *Note de service n° MENH2423580N du 22 octobre 2024*

Constitution du dossier – pièces justificatives à fournir :

- Une lettre de demande explicitant la nécessité de la mutation pour faciliter la prise en charge médicale de la personne reconnue handicapée (intéressé ou conjoint) ou d'un enfant souffrant d'une maladie grave.
- Pièces médicales documentées (**moins de 6 mois**) (historique de la maladie et/ou du handicap, diagnostic, traitements, retentissement sur la vie sociale et professionnelle),
- La pièce justificative du statut de BOE – Pour les RQTH la **notification est obligatoire** (la preuve de dépôt à la MDPH ne suffit pas). La notification doit absolument être apportée pour le 13 avril 2025. À défaut, la participation au mouvement restera active mais sans bonification RQTH.
- Pièces justificatives sur l'aidant, le cas échéant : justificatif de domicile, CNI, livret de famille...

À adresser par voie électronique :

Ce.medecindespersonnels@ac-versailles.fr
(Attention : aucune transmission de pièces médicales en DPE)

Date limite de retour du dossier complet le : 13 avril 2025

Si la RQTH est en cours d'instruction, transmettre le dossier pour le **13 avril 2025** et transmettre la notification RQTH avant le **22 mai 2025**.

Ce dossier est indispensable pour la mutation intra-académique, y compris si un dossier a déjà été déposé pour le mouvement interacadémique.

Nom et Prénom : _____

Corps et discipline : _____

Informations générales :

Nom – Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Né(e) le : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Corps, discipline ou spécialité : _____

Date de titularisation : _____

Affectation actuelle (adresse de l'établissement) : _____

Vous êtes ? Titulaire du poste Mis(e) à disposition du recteur
 Titulaire de zone de remplacement Affectation exceptionnelle à l'année
 Sans poste (préciser) : _____

Avez-vous déjà obtenu une affectation ou une mutation pour raisons médicales ? OUI NON

Si oui, à quelle date : _____

et dans quelle académie : _____

Renseignements familiaux : (à justifier)

célibataire marié(e) vie maritale PACS divorcé(e) veuf(ve)

Profession du conjoint : _____

Lieu d'exercice professionnel du conjoint : _____



Pour toute demande de bonifications en lien avec votre situation familiale (rapprochement de conjoint, autorité parentale conjointe) vous devez fournir les pièces justificatives nécessaires avec la confirmation de demande de mutation à destination de la DPE.

Pourront bénéficier d'un avis médical prioritaire :

1- Les agents reconnus BOE

2- Les conjoints reconnus BOE

3- Les enfants handicapés (ayant un dossier à la MDPH) ou présentant une pathologie grave nécessitant des soins continus. La situation des ascendants et des fratries n'est pas prise en compte.

La situation concerne :

L'agent lui-même : reconnu BOE : • OUI • NON

Son conjoint : reconnu BOE : • OUI • NON

Son enfant (âge : _____) : a un dossier MDPH : • OUI • NON

N'OUBLIEZ PAS DE FORMULER VOS VŒUX SUR I-PROF/SIAM

Rappel des vœux formulés sur I-PROF/SIAM (20 vœux maximum)

La liste des établissements du 2nd degré public déclarant être dotés d'infrastructures pour accueillir des personnels à mobilité réduite est disponible via le lien suivant :

<https://www.ac-versailles.fr/mouvement-intra-academique-des-enseignants-du-second-degre-cpe-et-psyen-123854>

1	11
2	12
3	13
4	14
5	15
6	16
7	17
8	18
9	19
10	20

Fait à : _____

Le : _____

Signature :